

# LA ROUE DES DÉCHETS

## A CHAQUE DÉCHET SA DESTINATION



### 3 Verre

800 26 €

### 2 Emballages

583 165 €

### 1 Déchets biodégradables

510 0 €

### 7 Ordures ménagères résiduelles

7400 267 €

### 4 Papiers

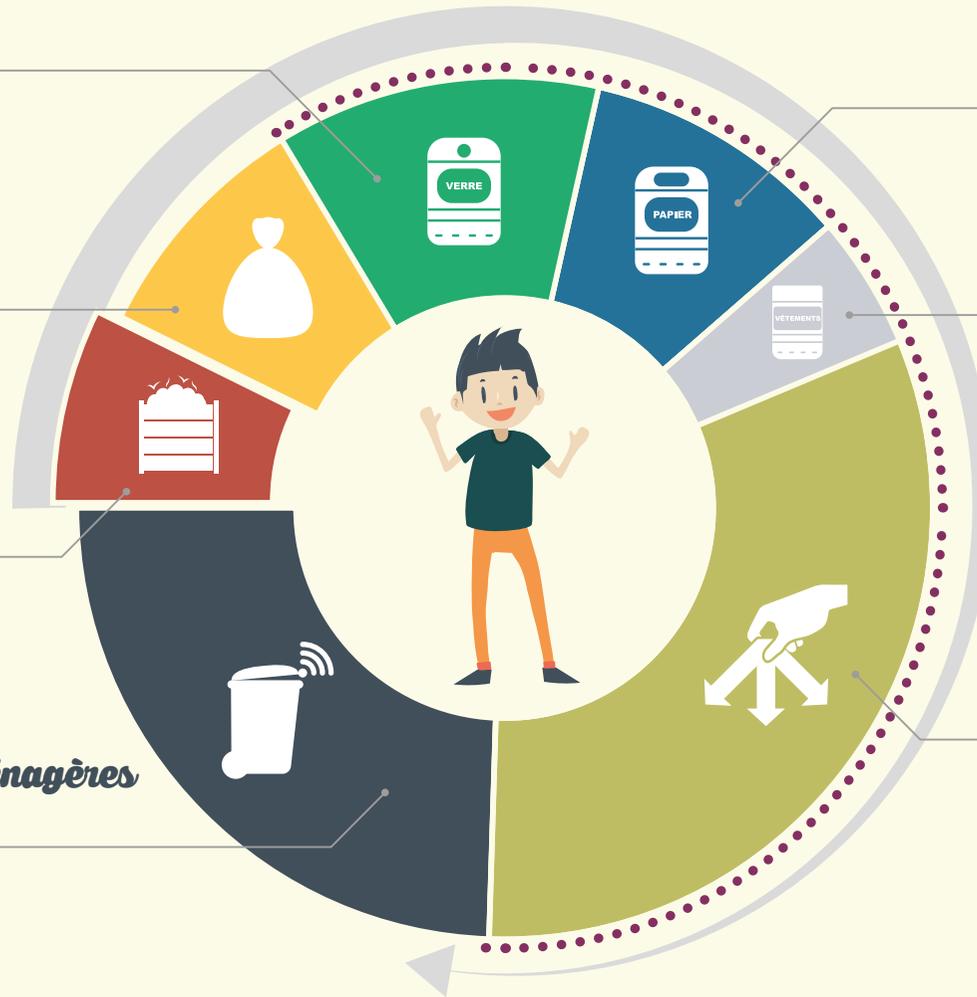
622 -26 €

### 5 Vêtements

102 -24 €

### 6 Déchetterie & déchets verts

8163 80 €

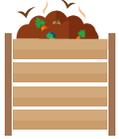


### Production annuelle en Moselle et Madon

Volume en tonnes

€ Coût à la tonne  
Chiffre négatif = recette

..... Déchets à déposer



## 1 Déchets biodégradables

A destination du compost : votre sac poubelle s'allègera d'environ 30% sans aucun coût

- Épluchures (les agrumes en petite quantité)
- Restes de cuisine (pain et produits laitiers en petite quantité)

**Éviter les restes de viande et de poisson**

- Déchets verts selon leur dimension

Retrouvez les conseils de compostage sur le site de la CCMM rubrique prévention et gestion des déchets ou sur demande auprès du service prévention des déchets : [prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr](mailto:prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr) ou 03 83 26 01 57



## 2 Emballages

A mettre dans l'éco-sac jaune

- Vos emballages et briques en carton
- Tous vos emballages en plastique (bouteilles, flacons, pot de yaourt...)
- Vos emballages en métal

**Ne pas imbriquer vos emballages pour faciliter leur traitement.**



## 3 Verre

A déposer dans un point d'apport volontaire

Vos emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sans leur bouchon. Ils se recyclent à l'infini. **Ne pas déposer de vaisselle.**



## 4 Papiers

A déposer dans un point d'apport volontaire

Tous les papiers (magazines, enveloppes, cahier couverture cartonnée...) se recyclent. **Ne pas déposer de papiers souillés.**



## 5 Vêtements

A déposer dans un point d'apport volontaire

- Vos vieux vêtements et paires de chaussures usagées liées par paire
- Votre linge de maison (serviettes, draps, couette...)
- Vos sacs (à main, à dos, de voyage...)

Ils sont valorisés

**Ne pas déposer de linge mouillé.**



## 6 Déchetterie & déchets verts

A déposer en déchetterie

Vos déchets verts, vos déchets de bricolage, appareils électriques ou électroménagers, piles, ferrailles, pneus, encombrants...

**La liste des déchets acceptés et refusés filière par filière est consultable sur le site de la CCMM.**



## 7 Ordures ménagères résiduelles

A mettre dans votre bac (ou sac bordeaux)

Vos ordures ménagères restantes selon le règlement en vigueur.